



**Conseil Municipal du 25 juin 2015
20h30 salle du Conseil Mairie**

Ordre du jour

- ⊙ Approbation du dernier compte rendu
- ⊙ Election des délégués à l'élection sénatoriale partielle
- ⊙ Validation de la négociation du prêt de 35000 euros
- ⊙ Délibération sur la prise de compétence facultative d'une fourrière animale à la CCT
- ⊙ Décision modificative budget principal
- ⊙ Décision modificative subvention voyages scolaires
- ⊙ Nomination du coordinateur communal pour le recensement 2016
- ⊙ Titularisation de Madame Céline JOUNAHI
- ⊙ Délibération sur la répartition du fond national de péréquation de la CCT
- ⊙ Modification des panneaux entrée village
- ⊙ Information réunions CCT
- ⊙ Questions diverses

Présents:

Benoit DESENLIS Maire - Franck PILATI 2ème Adjoint - Patrice CAZES 3ème Adjoint
Jean BIANCHINI - Virginie GOUTX - Arnaud LAILLE - Sandra PERES - Chantal GOULU
MARTINAT

Excusés :

Patrice DELLA VEDOVE 1er Adjoint - Jean Luc DELLA VEDOVE - Monique DUMONT –

Secrétaire de séance: Franck PILATI

Le quorum étant atteint, 8 conseillers sur 11, le conseil municipal peut se réunir et délibérer.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le dernier compte rendu du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité

- **ELECTION DES DELEGUES A L'ELECTION SENATORIALE PARTIELLE DU 6 SEPTEMBRE 2015**

Election du titulaire :

Se présente comme titulaire Benoit DESENLIS.

Résultat des votes :

Pour : 8

Blanc : 0

Nul : 0

Benoit DESENLIS a été élu Titulaire

Election des suppléants :

1^{er} Suppléant :

Se présente Franck PILATI

Résultat des votes :

Pour : 8

Blanc : 0

Nul : 0

Franck PILATI est élu 1^{er} suppléant

2^{ème} Suppléant :

Se présente Patrice CAZES

Résultat des votes :

Pour : 8

Blanc : 0

Nul : 0

Patrice CAZES est élu 2^{ème} suppléant

3^{ème} Suppléant :

Se présente Virginie GOUTX

Résultat des votes :

Pour : 8

Blanc : 0

Nul : 0

Virginie GOUTX est élue 3^{ème} suppléante

- **DÉLIBÉRATION SUR LE NOUVEAU TAUX DU PRET ASSAINISSEMENT DE 35000 EUROS**

Le Maire expose à l'assemblée les faits :

Après avoir négocié le nouveau prêt de 35000 Euros avant sa validation à la banque et suite à la baisse des taux d'intérêt, le Maire propose de valider en conseil le nouveau taux de 2,04 % au lieu de 2,23 %

VEUILLEZ TROUVER CI-JOINTE L'EDITION
DE LA SIMULATION DE VOTRE FINANCEMENT,
REPOUNDANT AUX CARACTERISTIQUES
INDIQUEES CI-APRES

Caractéristiques du prêt

Montant	35 000,00 EUR
Durée	120 mois
Différé	0 mois
Périodicité	Annuelle
Taux	2,0400 %
Frais de gestion	0,0000 %
Date de valeur de la réalisation	15/07/2015
Profil	1
Catégorie	Echeance constante interets percus terme echu proportionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau taux du prêt de 35000 euros pour l'assainissement.

- **DELIBERATION POUR LA PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE D'UNE FOURRIERE ANIMALE A LA CCT D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

Le Maire expose à l'assemblée la délibération prise en Conseil Communautaire le 28 octobre 2015.

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la prise de compétence facultative pour une fourrière animale.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette prise de compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération prise par la CCT le 28 octobre 2015.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Afin d'équilibrer le budget et d'affecter sur les bons comptes les intérêts d'emprunts, le Maire propose à l'assemblée la DM suivante :

- ⊙ Virement de la section 231-000 immobilisations corporelles vers la section 1641-00 emprunts en Euros
- ⊙ Pour la somme de 222,96 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette DM.
Elle est ainsi adoptée.

- **DECISION MODIFICATIVE VOYAGE SCOLAIRE**

Suite au choix de verser la participation de la commune directement aux parents nous devons équilibrer le budget entre deux sections soit:

Virement de la section 6554 contributions aux organismes vers la section 6748 autres subventions pour la somme de 500 Euros (soit une prévision de 10 élèves subventionnés à raison de 50 euros par élève)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette DM.
Elle est ainsi adoptée.

- **NOMINATION DU COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2016**

Le recensement pour notre commune aura lieu en janvier 2016.
Monsieur René LAILLE qui réalisait jusqu'à ce jour cette mission ne souhaite plus y participer.
Suite à cela, le Maire propose de nommer notre secrétaire Céline JOUNAHI comme coordinateur communal.

Elle réalisera cette mission dans les horaires du secrétariat ce qui permettra de ne pas verser d'indemnités supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette nomination.

- **TITULARISATION DE MADAME CELINE JOUNAHI**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de titulariser la secrétaire de Mairie Madame Céline JOUNAHI à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le travail fourni par notre agent est très satisfaisant et il souhaite régulariser son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la titularisation de Madame Céline JOUNAHI.

Elle sera donc titulaire du poste à partir du 01 juillet 2015 à raison de 12 heures / semaine.

- **DELIBERATION SUR LA REPARTITION DU FOND NATIONAL DE PEREQUATION DE LA CCT D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le fond de péréquation. Il lit à haute voix le courrier adressé par le Président de la CCT au Maire.

En résumé, la CCT demande l'abandon des Communes adhérentes au profit de la CCT de son fond national de péréquation.

Cet abandon a toujours été voté à l'unanimité au sein de la Communauté des Communes depuis sa création.

Elle permet de financer notamment les compétences de la CCT (Tourisme, maison de santé, médiathèque, transport à la demande etc...) sans que les communes soient appelées à verser une compensation financière complémentaire.

Le Maire rappelle que cette délibération a été votée à l'unanimité au sein du Conseil Communautaire et qu'il est important que nous allions dans le même sens pour ne pas pénaliser l'ensemble du territoire de la CCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon du fond national de péréquation au profit de la CCT d'ARTAGNAN en FEZENSAC.

- **MODIFICATION DU POSITIONNEMENT DES PANNEAUX ENTREE ET SORTIE DU VILLAGE**

Le maire expose à l'assemblée délibérante, la nécessité de déplacer les panneaux d'entrée du village suite à la mise en place de la carte communale par l'ancienne équipe.

En effet, il propose de déplacer les panneaux au lieu dit LACASSAGNE pour l'entrée provenant de la D34 côté NORD du village, et après le tournant au lieu dit « BERENS » pour l'entrée provenant de la D34 côté SUD du village.

Il fait remarquer que l'entrée provenant de la D35 (vers Preneron) n'a pas de panneaux. Il propose de budgétiser l'achat de ces panneaux sur l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le déplacement des panneaux d'entrée du village.

La modification sera effectuée dans les prochaines semaines par l'agent municipal.

- **INFORMATION CCT / REUNIONS**

Le Maire fait un compte rendu des deux dernières réunions de la Communauté de Communes au Conseil Municipal.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire,

Benoit DESENLIS